

ASSOCIATION GAÉTAN SALEÛN

VENTE CARITATIVE AUX ENCHERES PUBLIQUES DU SAMEDI 23 NOVEMBRE 2013

Avec le concours de THIERRY - LANNON et Associés
(Me Philippe LANNON & Me Gilles GRANNEC, Commissaires-Priseurs)

CONDITIONS DE LA VENTE

La vente se déroulera selon l'ordre du catalogue et sera faite au comptant, en dispense de frais légaux compte tenu de son caractère caritatif.

Les œuvres seront présentées, conformément aux indications portées au catalogue ou à la liste de vente.

D'éventuelles modifications ou compléments de descriptions au catalogue, ou lots supplémentaires pourront, le cas échéant, être annoncés au moment de la vente et seront consignés au Procès-Verbal.

Une exposition préalable permettra aux acquéreurs de visualiser les différents biens mis en vente, les restaurations et les retouches des œuvres ne sont pas signalées.

ORDRES D'ACHAT : Les Commissaires-Priseurs et les Représentants de l'Association se chargent d'exécuter les ordres d'achat qui leur sont confiés par soumission écrite lors des expositions ou par téléphone (02.98.44.78.44) ou mail (contact@thierry-lannon.com), sous réserve de confirmation formelle.

La possibilité de suivre les enchères par téléphone durant la vente sera possible, par exception, pour les pièces les plus importantes et sur demande préalable.

La délivrance des biens se fera, selon les dispositions prises au jour de la vente, soit au moment de l'adjudication, soit à l'issue de la vacation ou sur rendez-vous ultérieure auprès de l'Association.

Les règlements se feront par chèque émis à l'ordre de l'Association GAÉTAN SALEÛN accompagné d'une pièce d'identité (ou en espèces jusqu'à 3000 €).

Enfin, compte tenu de la nature caritative de la vente, un reçu fiscal pourra être établi sur demande par l'Association.